

Commission du Règlement

Procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2025

Ordre du jour :

Echange de vues par rapport aux propositions de modification du Règlement reçues des groupes et sensibilités politiques

*

Présents : M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, M. Yves Cruchten, M. Ricardo Marques, Mme Octavie Modert, Mme Sam Tanson, M. Charles Weiler, Mme Stéphanie Weydert

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Fred Keup, en remplacement de Mme Alexandra Schoos

M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général de la Chambre des Députés

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

M. Max Agnes, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, M. Gilles Baum, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz

*

Présidence : Mme Sam Tanson, Présidente de la Commission

*

Echange de vues par rapport aux propositions de modification du Règlement reçues des groupes et sensibilités politiques

Mme la Présidente indique que deux possibilités s'offrent aux membres de la Commission. Est-ce qu'il y a lieu de rédiger un nouveau Règlement ou de réformer le Règlement actuel en profitant de l'occasion pour le rendre plus lisible ?

Mme la Présidente suggère également de réaliser une revue chapitre par chapitre au cas où les membres de la Commission décideraient de réformer le Règlement actuel de la Chambre.

Mme la Présidente propose d'effectuer un bref tour de table pour définir une façon de procéder et pour savoir quels sujets mériteraient d'être approfondis.

Mme Weydert rappelle qu'un groupe de travail se penche actuellement sur les questions liées au statut du député. L'oratrice propose d'ancrer le recours à une participation à distance aux commissions parlementaires dans le Règlement et d'en définir les modalités notamment en cas de déplacement à l'étranger. Elle estime qu'il serait plus opportun de réviser le Règlement actuel, chapitre par chapitre, tout en supprimant les dispositions inutiles.

M. Bauler précise qu'il serait plus judicieux d'apporter des retouches au Règlement actuel en le précisant sur certains points et en le simplifiant sur d'autres.

Mme Bofferding souligne qu'il est important de rendre les débats plus intéressants et qu'il faudrait s'interroger comment certains modèles de temps de parole pourraient être modifiés. L'oratrice souhaiterait que la notion d'urgence soit clairement définie et que des réunions puissent être convoquées en cas d'urgence. Elle estime également qu'il serait plus opportun de revoir le Règlement actuel article par article.

M. Keup pour sa part est d'avis qu'il convient de travailler sur les dispositions actuelles. L'orateur souligne que le nombre de députés est insuffisant par rapport à la quantité croissante de travail à fournir. Il précise encore que l'heure de questions devrait être plus dynamique à l'instar de l'Assemblée nationale en France. Enfin, M. Keup souhaiterait qu'un groupe parlementaire soit constitué de trois députés et que chaque député devrait pouvoir, une fois par mois, parler librement sur un sujet de son choix comme c'est le cas au Parlement européen.

M. Clement partage l'idée de revoir le Règlement actuel chapitre par chapitre en veillant à le restructurer afin de le rendre plus lisible. L'orateur souhaite rendre les débats vivants, renforcer la confiance en l'Institution et renforcer les droits des députés.

Mme la Présidente souligne que depuis le dépôt des suggestions de la sensibilité politique déi greng, un certain nombre d'adaptations du Règlement ont déjà eu lieu de sorte que certaines propositions ne seraient pas forcément d'actualité. L'oratrice souligne l'importance des travaux en cours au sein du groupe de travail « statut du député » et s'interroge dans quel cadre certaines dispositions, comme par exemple les absences en cas de maternité, doivent être réglées. Elle partage le constat que les séances plénières devraient être plus dynamiques et qu'il faudrait prévoir la possibilité pour le député de pouvoir répondre à une réponse reçue par un ministre dans le cadre de l'heure de questions. Il ne faut en aucun cas restreindre les droits du Parlement. Mme la Présidente partage également l'avis d'examiner le Règlement actuel chapitre par chapitre.

M. Wiseler émet le souhait de participer aux discussions ultérieures comme il sera en charge d'exécuter et de faire respecter les nouvelles dispositions qui découleront de ces discussions.

M. Bauler salue la présence du Président de la Chambre et partage le souhait de rendre le Règlement plus lisible et si possible, de le simplifier.

Les membres de la Commission décident de revoir chacun le tableau comparatif et que la prochaine réunion de la Commission qui est fixée au 17 septembre 2025 concernera les articles 1 à 16.

Luxembourg, le 02 juillet 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact